

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE CARNOT (V.C.)  
 RUE RAYMOND LEFEVRE (V.C.)  
 AVENUE DE VERDUN (R.D.5)  
 RUE DE L’AFFICHE ROUGE (V.C.)  
 RUE DU QUARTIER PARISIEN (V.C.)  
 Mesures provisoires

Le Maire d’Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l’avis favorable des Villes du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif,

CONSIDERANT que les importants travaux de réaménagement de la rue Carnot entrepris par la société Valentin – Chemin de Villeneuve – BP 96 – 94143 Alfortville Cedex, agissant pour le compte de l’Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – Pôle Assainissement Ivry – 11 avenue Henri Farman BP748 – 94398 Orly Aéroport Cedex, entrent dans une nouvelle phase, durant laquelle interviendront également la Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois, l’Entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine et Bouygues Energies Services –87 –avenue du Maréchal Foch –94046 Créteil Cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de nouvelles dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d’appliquer les mesures suivantes à compter du **18 juillet 2022 à 7 heures 30** jusqu’au **31 août 2022 à 17 heures :**

- ❖ **Rue Carnot**
  - Sur la **totalité de la voie :**
  - **Neutralisation du stationnement**, selon les besoins du chantier
  - **Interdiction de circuler aux plus de 3,5 t**
    - Sur le tronçon compris **entre la limite communale avec le Kremlin-Bicêtre et la rue Raymond Lefèvre :**
  - **Rue barrée au niveau de la rue Georges Pompidou (Le Kremlin-Bicêtre) sauf aux riverains** pour lesquels la voie sera mise en impasse (double sens de circulation), **en dehors de la plage horaire 7h30-17h les jours ouvrés et des journées mentionnées à l’article 2 du présent arrêté**, depuis la rue G. Pompidou d’une part et depuis la rue Raymond Lefèvre d’autre part, avec **vitesse limitée à 30 km/h : les déviations se feront**
    - par les rues Edmond Michelet (Le Kremlin-Bicêtre), Paul Andrieux et l’avenue de Verdun, avec un **pré-barrage** à l’entrée de la rue Carnot au carrefour formé avec la rue Edmond Michelet
    - par les rues Georges Pompidou, Babeuf (Le Kremlin-Bicêtre), les rues Pasteur, Henri Barbusse (Villejuif) et à Ivry-sur-Seine la rue Henri Martin et l’avenue de Verdun.
  - sur le tronçon compris **entre la rue Raymond Lefèvre et l’avenue de Verdun :**
- la **circulation s’organiserà en sens unique**, dans le sens **Le Kremlin-Bicêtre vers avenue de Verdun**, sur une file de 3 mètres minimum avec **vitesse limitée à 30 km/h**

- les **déviations** se feront :
  - dans un sens par l'avenue de Verdun, la rue Paul Andrieux, puis sur la commune du Kremlin-Bicêtre la rue Edmond Michelet, l'avenue de Fontainebleau, puis sur la commune de Villejuif les rues Dauphin et André Bru, et enfin sur la commune d'Ivry-sur-Seine les rues Vérollet et Raymond Lefèvre
  - dans l'autre sens par l'avenue de Verdun, les rues Henri Martin, Vérollet et Raymond Lefèvre.
- ❖ **Rue Raymond Lefèvre :**
- **Neutralisation de 5 places de stationnement côté pair** sur le tronçon compris **entre le n°6 et la rue Carnot**
- ❖ **Avenue de Verdun :**
  - **Neutralisation** d'une partie du trottoir au droit du N° 78 afin de permettre l'installation d'une base vie : la circulation des piétons et l'accès à la piste cyclable resteront maintenus.

#### ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes durant **2 jours** (*durée prévisionnelle soumise aux aléas climatiques*) sur la plage calendaire comprise **entre le 18 juillet 2022 à 7 heures 30 et le 31 août 2022 à 17 heures, entre 7 heures 30 et 17 heures :**

- Rue Carnot :
- **Interdiction totale de circuler** (en dehors de la plage horaire 7h30-17h, les dispositions de l'article 1 s'appliquent)
  - Rue Raymond Lefèvre :
- **Rue barrée au niveau du carrefour formé avec la rue Carnot :**
  - Mise en impasse depuis la rue Vérollet pour les riverains uniquement avec **vitesse limitée à 30 km/h**
  - **Interdiction de circuler aux plus de 3,5 t**
  - Rues de l'Affiche rouge et du Quartier parisien
- **Rue barrée au niveau du carrefour formé par la rue de l'Affiche rouge avec la rue Carnot sauf aux riverains** pour lesquels les 2 voies seront mises en impasse (**double sens de circulation**), depuis l'avenue de Verdun, avec :
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h**
  - **Débouché sur l'avenue de Verdun géré par un STOP**
  - **Interdiction de circuler aux plus de 3,5 t**
  - **Interdiction de stationner selon les besoins de croisement des véhicules.**

#### ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. En particulier, toutes les précautions devront être prises afin d'éviter toute dégradation du trottoir de l'avenue de Verdun, récemment refait à neuf.

#### ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

#### ARTICLE 5 :

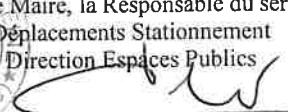
AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S<sup>co</sup> Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Mairie du Kremlin-Bicêtre,
- Mairie de Villejuif,
- Société Valentin – Chemin de Villeneuve – BP 96 – 94143 Alfortville Cedex,
- S.N.T.P.P. – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois,
- Entreprise Jean Lefebvre – 20 rue Edith Cavell – 94400 Vitry-sur-Seine,
- Bouygues Energies Services – 87 avenue du Maréchal Foch – 94046 Créteil Cedex.

FAIT EN MAIRIE, le

PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 7 JUIL. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire

